



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 15 juillet 2024 DELIBERATION

Rapporteur : Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean CONTOU-CARRÈRE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 30
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

28 - CONVENTION POUR PRESTATIONS D'ASSAINISSEMENT A LA DEMANDE DE LA COMMUNE D'ARAMITS

Lors du Comité Technique du 18 avril 2023 et d'une réunion sur site de la STEP d'Aramits le 22 avril 2023, la commune d'Aramits a sollicité une assistance technique dans l'exécution des tâches d'assainissement (prix unitaires soumis à actualisation annuelle).

Il est précisé à votre assemblée que 15 communes et EPCI ont conventionné avec la régie pour diverses missions.

Il convient de règlementer cette assistance technique par le biais d'une convention présentée en annexe.

Cette convention pour objet d'arrêter les modalités techniques et financières relatives aux interventions sur les installations d'assainissement de la collectivité par le personnel communal avec mise à disposition de son matériel.

Après avis du Conseil d'Exploitation réuni en Mairie d'Oloron Sainte-Marie le 3 juin 2024,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOPTE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour prestation d'assainissement ci-annexée avec la Mairie d'Aramits, et à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

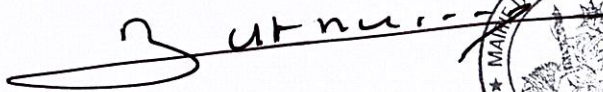
Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 15 juillet 2024.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 18/07/2024





Bernard UTHURRY
